

Formation

Gymnastique masculine

Juges - Initiation

12/01/2025



Le Comité Interdépartemental 25-70-90 propose une journée de formation pour les juges débutants de « gymnastique masculine ». **Ce stage est totalement organisé par le Comité Régional**

Organisateur Comité Régional Bourgogne - Franche-Comté

Public concerné Ce stage est destiné à tous les juges débutants du CD 25 70 90 et donc il accueille les trois districts

- Avoir 14 ans dans l'année civile
- Ouvert aux encadrants de GM
- Obligation d'être licencié au moment de l'inscription

Contenus :

- La connaissance de la FSCF et ses instances
- Découverte du PF 2024-2025 – les fautes – les généralités
- Travail sur vidéo pour la pratique
- Préparation à l'examen D1

Les groupes seront constitués en début de stage.



Lieu, dates et horaires :

- Lieu : **Centre diocésain - 20 Rue Mégevand - 25000 Besançon**
- Date : **Dimanche 12/01/2025**
- Horaires – **Accueil : 8 h 30 Début : 9 h – Fin : 17 h**

Repas - hébergement Repas pris sur place au Centre diocésain (compris dans le prix)

Amener :

- Programme fédéral GM 2023/2024
- De quoi prendre des notes
- Une clé USB

Contact le jour du stage : **Christelle Moreau - 07 81 25 82 65**
Edwige Lacombe - 07 83 15 39 96

Inscription :

- Date limite d'inscription : **16/12/2024**
- Date limite de retour des autorisations et de règlement : **18/12/2024**
- Nombre minimum de stagiaires : **7**
- Coût : **35 €**

À régler par virement (RIB en pièce jointe de l'accusé de réception).

Veillez à choisir le RIB du bon organisateur SVP Ici le Comité Régional

Code à inscrire lors du paiement par virement ou par carte bancaire **avec le nombre de personnes : GM-JUGES-INIT-12/01/2025**

Aucune inscription n'est prise en compte sans paiement avant la date limite

Pour tous renseignements complémentaires : **stages@fscf-bfc.fr**

Les conditions d'inscription en stage sont accessibles sur le site internet**

Autorisations parentales :

Des autorisations parentales utilisables toute la saison (Accessibles ci-contre) sont à joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doivent être remplie par les parents ou tuteurs et transmises à l'animateurs ou animatrice lors du premier stage de la saison. L'animateur transmet les autorisations à l'organisateur avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus.

Ne plus tenir compte des autorisations « pré-remplie » pour un seul stage lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations et sur l'accusé de réception reçu par les stagiaires.

* Pour toute inscription **un accusé de réception est envoyé directement aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association** (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association). **Toutes les informations (RIB, dates de retour, lien vers la circulaire...) sont notés sur ce courriel. Si vous ne le recevez pas, vérifiez vos spam. En cas de difficulté, nous contacter.**

** L'approbation des conditions d'inscription est nécessaire à l'inscription.
Le stage terminé,, après vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créées et sont disponibles dans l'instance de l'association.

Inscriptions directement sur le site internet (pour les associations de Bourgogne-Franche-Comté)*



*** Mode d'emploi pour inscrire une personne depuis l'instance internet**



Autorisation parentale pour la saison à transmettre à l'animateur ou animatrice de l'association



Conditions d'inscription

